

## 1. PRÉAMBULE

Les présentes clauses ont pour objet de définir les limites de responsabilité de TEKZONE concernant l'utilisation de ses services d'automatisation et de formation.

En souscrivant à ces services, le client reconnaît et accepte ces limitations.

---

## 2. NON-RESPONSABILITÉ EN CAS DE DYSFONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES AUTOMATISÉS

TEKZONE conçoit et met en place des solutions d'automatisation visant à optimiser les processus internes des entreprises. Toutefois, TEKZONE ne saurait être tenue responsable des conséquences suivantes :

- Une mauvaise configuration due à des informations inexactes fournies par le client ;
- Des interruptions de service dues à des mises à jour ou à des incidents techniques sur les plateformes tierces (logiciels, API, hébergeurs) ;
- Des incompatibilités techniques avec l'infrastructure informatique du client non signalées lors de l'audit préalable ;
- Toute modification ou intervention externe apportée sur le système d'automatisation sans l'accord préalable de TEKZONE.

En conséquence, TEKZONE ne pourra être tenue responsable de pertes de données, perturbations d'activité ou toute autre conséquence directe ou indirecte liée à l'utilisation de ses solutions d'automatisation.

### 3. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ CONCERNANT LES FORMATIONS

TEKZONE propose des formations professionnelles conçues pour améliorer les compétences des participants. Toutefois, TEKZONE ne peut garantir les résultats obtenus suite à l'application des enseignements dispensés.

Ainsi, TEKZONE ne saurait être tenue responsable en cas de :

- Mauvaise application des connaissances et outils enseignés ;
- Non-atteinte des objectifs individuels ou professionnels du participant ;
- Décisions prises par le client ou le stagiaire sur la base des enseignements prodigués, sans validation supplémentaire ou accompagnement expert.

Le client reconnaît que l'efficacité d'une formation repose sur son implication active et la mise en pratique des acquis.

---

### 4. FORCE MAJEURE

TEKZONE ne pourra être tenue responsable d'un manquement à ses obligations contractuelles en cas de force majeure, incluant mais sans s'y limiter : grèves, catastrophes naturelles, cyberattaques, pandémies, pannes électriques ou de réseau, défaillances des infrastructures technologiques.

---

### 5. OBLIGATIONS DU CLIENT

Pour minimiser les risques liés à l'utilisation des solutions d'automatisation et aux formations, le client s'engage à :

- Fournir des informations exactes et complètes lors de l'évaluation des besoins ;
  - Respecter les recommandations techniques fournies par TEKZONE ;
  - Ne pas modifier ou altérer les solutions mises en place sans accord préalable ;
  - Mettre en application les compétences acquises lors des formations en fonction de ses capacités et besoins.
-

**6. MODIFICATION DES CLAUSES**

TEKZONE se réserve le droit de modifier ces clauses de non-responsabilité afin de s'adapter aux évolutions légales ou techniques. Toute mise à jour sera communiquée aux clients via le site internet ou par tout autre moyen approprié.

---

**7. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE**

Les présentes clauses sont soumises au droit français. En cas de litige, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. À défaut, la juridiction compétente sera celle du siège social de TEKZONE.

Fait à Marseille, le 01/03/2025